

Des mesures incitatives pour créer des aires de camping-cars

C'est le but de l'appel à projet ouvert depuis quelques jours par la collectivité de Corse et l'agence de tourisme - ATC. Le dispositif s'adresse aux professionnels de l'hôtellerie de plein air, aux acteurs institutionnels et privés

Ouvert depuis le 1^{er} janvier 2019, l'appel à projets 2019-2020 baptisé "aires d'accueil et de services pour camping-cars" est désormais lancé depuis la collectivité de Corse et l'agence de tourisme de l'ATC. Dans ce cadre, les initiatives devront être portées par des professionnels de l'hébergement de plein air, par des maîtres ainsi que par des particuliers, notamment "des exploitants de stations-service, au cas où l'initiative publique serait absente dans des communes rurales", précise-t-on. Dans tous les cas, elles coïncideront avec "la création d'aires d'accueil et de services destinées à répondre aux besoins des campings-caristes".

Pour encourager l'émergence de ces équipements, la collectivité de Corse met la main à la poche. Dans la liste des "investissements financiables" par la collectivité figurent, entre autres, l'aménagement paysager, l'éclairage, le sol stabilisé, les bornes électriques, les colonnes d'arrivée d'eau, les systèmes d'évacuation des eaux usées et des eaux noires. À cela vient s'ajouter "de manière générale tout investissement concourant à la qualité du service rendu", indique-t-on.

L'ATC n'accompagnera pas les porteurs de projets de façon identique. Et les règles fixées sont claires. "Les communes et établissements intercommunaux bénéficieront d'un taux maximum de 80% sur un montant d'investissement plafonné à 50 000 € HT. S'agissant

des initiatives privées, le taux maximum sera de 50%. Le plafond reste, quant à lui, inchangé", explique-t-on.

Pour être éligibles, les aménagements envisagés devront répondre à des critères bien précis : être situés à proximité du village ou de la ville "de manière à ce que ces espaces bénéficient des retombées économiques induites".

Faible taux d'équipement

D'autres impératifs correspondent à un accès payant, à l'élaboration d'un programme de gestion du site "en termes de propreté, d'entretien et de sécurité". Leur démarche intégrera la taxe de séjour ainsi que la législation en vigueur s'agissant de l'urbanisme et de l'environnement. "Les aires d'accueil de camping-cars sont considérées comme des terrains de camping. Ce qui nécessite une déclaration préalable et, au-delà d'une capacité de vingt personnes et de plus de six camping-cars, un permis d'aménager. Elles sont susceptibles de donner lieu à un classement, ou même titre qu'un terrain de camping", détaillent les services de l'ATC.

À travers ces aires, il s'agit encore de donner un supplément de consistance à une stratégie d'évolution globale. Une dynamique nouvelle doit se mettre en place. Marie-Antoinette Maupertuis, présidente de l'ATC, a pris le dossier à bras-le-corps. Parce que le diagnostic posé met en évidence un point



La Corse est une destination très prisée par les camping-caristes.

ARCHIVES PIERRE-ANTOINETTE FOURNI

faible majeur. "La Corse affiche en taux d'équipement très bas s'agissant des aires d'accueil", déplore-t-elle. Cette réalité a des conséquences bien connues sur le terrain. Par la force des choses, une proportion importante des touristes itinérants cède à la tentation "de camper en toute illégalité sur le domaine public, sur des délaissés de

route, en forêt ou bien en bord de mer. Il faut savoir que les camping-caristes ont besoin de stationner à la fois pour se ravitailler, pour dormir et pour vidanger leurs eaux usées. C'est donc aussi au niveau de l'environnement que se situe la faille. D'autant que le phénomène prendra, à coup sûr, de l'ampleur. C'est un fait : la Corse est une destination très prisée par les camping-caristes, tandis que l'itinérance touristique se développe à un rythme soutenu. La forte croissance du nombre d'immatriculation de ces véhicules de loisir le démontre. Ces considérations indiquent un sens à suivre, selon la présidente de l'ATC. "L'augmentation de la pression touristique et la nécessité de protéger le patrimoine naturel conduisent à revoir la politique d'accueil en lien avec ce type de touristes", insiste-t-elle.

Le progrès passe par une sensibilisation accrue des intéressés à l'in-

terdiction du camping sauvage. La méthode, à ce stade, fait appel à des campagnes de communication et d'information. L'ATC se mobilise avec les compagnies maritimes et les offices de tourisme.

Dans la foulée, on entend aussi user du levier fiscal pour provoquer "des comportements vertueux de la part des touristes itinérants et pour inviter ceux-ci à rejoindre les très nombreux terrains de camping." La piste retenue est celle de l'éco-taxation des séjours.

Le projet a été soumis à l'Assemblée nationale, en vain. "Les députés n'ont pas suivi. Le gouvernement non plus", rappelle la présidente de l'ATC. Elle ne veut pas en démordre pour autant. Elle s'en tiendra au même principe. "Le combat continue", assure-t-elle.

Pour un tourisme durable et soutenable.

VÉRONIQUE EMMANUELLI
communication@corse-atc.com

Plus de 28 000 véhicules par an

En 2015, 28 000 camping-cars ont sillonné la Corse, 65% ont débarqué dans le port de Bastia, en provenance des ports de Toulon et Nice. Le port d'Ajaccio, quant à lui, enregistre 21% des arrivées en camping-cars. Les compagnies Corsica Ferries (80%) et Mobly Line (18%) assurent l'essentiel du transport. 2/3 des camping-caristes sont arrivés entre juin et septembre. Le pic de fréquentation - soit 3 350 véhicules - se situe mi-août.

Les camping-caristes ont tendance à s'attarder

plus que les autres vacanciers dans l'île. Leur séjour durera en moyenne 13,2 jours, l'équivalent d'un million de nuitées.

1 300 emplacements dédiés à l'accueil des camping-cars sont recensés à l'échelon insulaire. À cela s'ajoutent 127 bornes de vidange réparties dans l'ensemble des campings et des aires techniques d'accueil dédiées.

En 2016, le nombre de camping-cars sur les routes insulaires a augmenté de 12,4%.